

RÈGLEMENT SPORTIF

Championnat régional Région Sud et demi-finale des Championnats de France de 5 km

Saison sportive 2026-2027 | Dimanche 18 octobre 2026 | Le Pontet (84)

Émetteur	Commission régionale running et secrétariat de la Ligue d'Athlétisme Région Sud
Destinataires	Clubs de la Ligue d'Athlétisme Région Sud et participants à la demi-finale
Version	Version de travail

1. Nature de la compétition

La Ligue d'Athlétisme Région Sud organise, en collaboration avec le club US Le Pontet Athlétisme, le Championnat régional Région Sud du 5 km le dimanche 18 octobre 2026 au Pontet (Vaucluse).

Cette épreuve est également support de la demi-finale des Championnats de France du 5 km. Elle permet aux athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition valide de se qualifier pour la finale nationale, programmée le samedi 19 décembre 2026 en région parisienne, sous réserve de réaliser les minima B correspondant à leur catégorie.

Plus d'infos sur le championnat de France de 5km en cliquant [ICI](#)

Le Championnat régional est organisé par la Ligue d'Athlétisme Région Sud conformément aux règlements de la Fédération Française d'Athlétisme. L'organisation sportive et technique est confiée à la Commission régionale running.

Les catégories admises au Championnat régional et à la demi-finale sont les catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters, jusqu'à Masters 10.

Club support

Club	US Le Pontet Athlétisme
Référent	
Contact	uspontet.athle@gmail.com
Adresse	084003 -Stade d'Athlétisme de Fargues
Site	https://www.uslepontetathletisme.com/la-rose-pontetienne

2. Implantation et programme

- **Date** : dimanche 18 octobre 2026.
- **Lieu** : Le Pontet (84).
- **Départ** : Stade d'athlétisme de Fargues
- **Arrivée** : Stade d'athlétisme de Fargues.
- **Horaire de départ du 5 km** : 10h15.
- **Sas préférentiel** : Le sas du Championnat régional est exclusivement réservé aux athlètes régulièrement engagés dans celui-ci. Les athlètes licenciés Compétition participant uniquement à la demi-finale prendront le départ dans le même sas que les participants aux épreuves Open.

Champ d'application : le présent règlement concerne exclusivement le Championnat régional Région Sud et la demi-finale des Championnats de France du 5 km. Les dispositions générales de l'événement et la course Open font l'objet d'un règlement distinct.

3. Conditions de participation et modalités d'engagement

3.1 Athlètes licenciés Compétition en Région Sud

Les athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition dans un club de la Ligue Région Sud participent simultanément au Championnat régional et à la demi-finale des Championnats de France.

Leur engagement est gratuit. Il doit obligatoirement être effectué par leur club sur le module d'engagement de la Ligue Région Sud. **Ils ne doivent pas s'inscrire via la plateforme Njuko**

Module d'engagement de la Ligue : [accéder au module](#)

3.2 Athlètes licenciés Compétition hors Région Sud

Les athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition dans un club extérieur à la Ligue Région Sud peuvent participer à la demi-finale et obtenir leur qualification pour la finale nationale en réalisant les minima B. Ils ne peuvent pas être classés au Championnat régional Région Sud. Leur inscription s'effectue sur Njuko dans la rubrique réservée aux licenciés Compétition hors Région Sud.

Plateforme d'engagement pour les licenciés Compétition hors Région Sud : [Lien ICI](#)

3.3 Dates et clôture des engagements

- Ouverture du module Ligue : mardi 22 septembre 2026.
- Clôture du module Ligue : mardi 13 octobre 2026 à 23 h 59.
- Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Les dates de clôture applicables aux licenciés Compétition hors Région Sud inscrits sur Njuko sont celles publiées sur la plateforme de l'organisateur. [Plateforme de l'organisation](#)

4. Dispositions sportives du Championnat régional

- Le Championnat régional est ouvert aux athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition valide au plus tard la veille de l'épreuve et licenciés dans un club de la Ligue Région Sud.
- **Tout coureur doit concourir sous sa propre identité et ainsi porter le dossard qui lui a été attribué. L'organisateur s'assurera, au** moyen d'un justificatif, de l'identité du coureur lors du retrait de son dossard.
- Seuls les athlètes engagés par leur club sur le module de la Ligue sont retenus dans les classements du Championnat régional.
- Le port du maillot du club est obligatoire. Celui-ci doit rester identifiable pendant toute la course.
- Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester intégralement visible pendant toute la course.
- Les ceintures porte-dossard sont interdites sur les courses sur route.
- L'accès au sas préférentiel est déterminé à partir des performances de référence déclarées et contrôlées par l'organisation.

5. Titres et classements du Championnat régional

Les classements sont établis au temps officiel. Les participants à la demi-finale figurent dans les résultats généraux de l'épreuve, mais seuls les athlètes régulièrement engagés au Championnat régional peuvent prétendre aux titres régionaux.

5.1 Classements individuels

- Les trois premiers hommes et les trois premières femmes du classement scratch sont récompensés.
- Le premier athlète de chaque catégorie, de U18 à Masters 10, chez les femmes et chez les hommes, reçoit le titre de champion régional ainsi qu'une médaille.
- Seuls les athlètes de nationalité française peuvent se voir attribuer un titre individuel de champion régional.

5.2 Classement par équipes

Un titre de champion Régional par équipe sera décerné.

Le classement par équipe est établi par addition des temps des trois premiers athlètes licenciés Compétition d'un même club, avec obligatoirement au moins une femme et un homme dans l'équipe.

Le club vainqueur est celui dont le total des trois temps est le plus faible. En cas d'égalité, le temps du troisième athlète classé est déterminant.

Conformément aux Règlements généraux de la FFA, chaque équipe ne peut comprendre plus d'un athlète étranger et plus d'un athlète muté.

6. Demi-finale des Championnats de France

La demi-finale permet d'obtenir une qualification pour les Championnats de France du 5 km par la réalisation des minima B définis par la Direction technique nationale.

- Elle est ouverte à tous les athlètes titulaires d'une licence FFA Compétition valide au plus tard la veille de la demi-finale, y compris ceux ayant déjà réalisé les minima A.
- Tout coureur doit concourir sous sa propre identité et ainsi porter le dossard qui lui a été attribué. L'organisateur s'assure, au moyen d'un justificatif, de l'identité du coureur lors du retrait de son dossard.
- La participation n'est soumise à aucune condition liée au lieu de résidence, au club ou à la ligue d'appartenance.
- Un athlète peut participer à une ou plusieurs demi-finales de son choix.
- Pour être qualifié, l'athlète doit réaliser le minima B de sa catégorie sur une demi-finale organisée entre le 5 septembre et le 15 novembre 2026.
- Si les résultats de la compétition comportent des temps officiels et temps réels, la qualification au championnat de France se fera sur le temps réel de l'athlète
- La demi-finale ne donne lieu à aucun titre, classement honorifique ou podium spécifique. Les récompenses prévues à l'article 5 concernent exclusivement le Championnat régional Région Sud.

Règlement fédéral et informations spécifiques : [Championnats de France du 5 km 2026](#)

6.1 Minima de qualification

Les minima ci-dessous sont ceux publiés par la Fédération Française d'Athlétisme pour la saison 2026.

Catégorie	Minima A		Minima B - demi-finale St Tulle	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
U18	17'45"	22'00"	18'45"	23'00"
U20	17'15"	21'30"	18'15"	22'30"
U23	16'30"	20'45"	17'30"	21'45"
Seniors	16'00"	20'15"	17'00"	21'15"
Masters 0	16'30"	20'45"	17'30"	21'45"
Masters 1	17'00"	22'00"	18'00"	23'00"

Catégorie	Minima A		Minima B - demi-finale St Tulle	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Masters 2	17'30"	23'00"	18'30"	24'00"
Masters 3	18'30"	23'30"	19'30"	24'30"
Masters 4	19'00"	24'30"	20'00"	25'30"
Masters 5	21'00"	25'00"	22'00"	26'00"
Masters 6	22'00"	26'30"	23'00"	27'30"
Masters 7	23'30"	28'00"	24'30"	29'00"
Masters 8	25'00"	30'00"	26'00"	31'00"
Masters 9	26'30"	31'00"	27'30"	32'00"
Masters 10	28'00"	32'30"	29'00"	33'30"

7. Réclamations et litiges

Les réclamations relatives au Championnat régional doivent être présentées au juge-arbitre Running dans les trente minutes suivant la publication ou l'affichage des résultats provisoires. Le juge-arbitre est seul compétent pour statuer sur les litiges sportifs de la compétition.

8. Droit à l'image et données personnelles

La participation à l'épreuve peut donner lieu à la réalisation de photographies ou d'images audiovisuelles. L'organisateur et la Ligue peuvent utiliser ces images pour l'information et la promotion institutionnelle de l'événement et de l'athlétisme, sur leurs supports de communication, dans le respect de la réglementation applicable.

Pour les participants mineurs, les conditions d'utilisation de l'image sont soumises à l'autorisation du représentant légal. Toute demande relative à l'utilisation d'une image ou aux données personnelles peut être adressée à la Ligue d'Athlétisme Région Sud.

9. Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves du 5 km implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement, du règlement général de la Foulée Tullésaine et des règlements applicables de la Fédération Française d'Athlétisme.

Pour la Commission régionale running
Nom et signature

Pour la présidente Isabelle Armand
Le secrétaire général, Jérôme Nicault